

## **Session de formation et réunion du Comité de pilotage de l'enquête célibat**

### **Rapport de mission, Tunis, 30 mai - 11 juin 2013**

**Zahia Ouadah-Bedidi\*, Ibtihel Bouchoucha\*\* et Jacques Vallin\*\*\***

\*Maitresse de conférences à l'Université Paris Diderot et chercheure associée à l'INED

\*\*Doctorante à l'INED

\*\*\*Directeur de recherches émérite à l'INED

Paris, 2013



La mission avait pour objet principal la tenue d'une session de formation aux bases de l'analyse démographique (3-7 juin). Elle a aussi été l'occasion de réaliser quelques pré-tests du questionnaire de l'enquête sur le célibat en Tunisie (30 mai – 2 juin), de tenir une réunion du Comité de pilotage de cette enquête (10 juin) et de faire le point sur le projet d'accord cadre de recherche-formation entre l'ONFP et l'Université Paris-Diderot (10 juin). Durant cette mission, nous avons eu une brève entrevue avec Majed Zemni, Président-Directeur général, puis conviés à un déjeuner officiel par lui-même et par Houcine Debbech, Secrétaire Général.

### **1) Session de formation aux bases de l'analyse démographique**

Dans le cadre de l'accord-cadre entre l'ONFP et l'INED, et à la demande de l'ONFP, Zahia Ouadah-Bedidi et Jacques Vallin de Pôle-Suds (pôle méthodologique de l'INED) ont organisé une session d'une semaine de formation aux bases de l'analyse démographique à l'intention des cadres de l'ONFP (voir le programme en annexe 1). La formation comprenait 7 modules associant cours magistral et séances de travaux pratiques sur les thèmes suivants : « dynamique des population » (Jacques Vallin), « mortalité » (Aline Desesquelles), « fécondité » et « nuptialité » (Zahia Ouadah-Bedidi et Ibtihel Bouchoucha), « migrations » (Xavier Thierry), « projections de population » (Hafedh Chékir) et « genre et démographie » (Thérèse Locoh). Les travaux pratiques ont été assurés le plus souvent avec le concours d'Ibtihel Bouchoucha, avec notamment des exemples sur les données tunisiennes.

Au total 16 cadres sélectionnés par l'ONFP sur la base des réponses à un appel à candidatures ont reçu cette formation (voir annexe 2). Parmi eux figuraient notamment 4 membres du comité de pilotage de l'enquête sur le célibat, ce qui fait bien le lien entre cette opération et le programme de recherche conjoint entre l'INED, l'ONFP et l'Université Paris-Diderot.

Une séance de débriefing ainsi qu'un questionnaire d'évaluation passé aux participants a permis de vérifier que cette session a bien répondu aux attentes, en dépit de la disparité de profils des participants. Le principal regret exprimé a été la trop courte durée de cette formation.

À l'issue de cette formation une attestation officielle a été délivrée aux participants.

### **2) Enquête tunisienne sur le célibat**

#### *a) Pré-tests*

Le projet de questionnaire de l'enquête sur le célibat a fait l'objet de 8 tests réalisés par Ibtihel Bouchoucha et Zahia Ouadah-Bedidi les 30 et 31 mai.

Une séance de débriefing a permis de tirer les conclusions de ces tests le 31 mai après midi et de rédiger ensuite une note de synthèse pour le comité de pilotage du 10 juin (cf annexe 3).

Comme prévu, la principale conclusion est que le questionnaire est beaucoup trop long puisqu'il avait été élaboré à ce stade avec un maximum de questions afin de distinguer celles qui pourraient réellement être posées de celles qu'il faudrait éliminer. Il doit impérativement être réduit. De plus certaines questions « fermées » comportant de trop longues listes de modalités se sont révélées impraticables. Si on veut les conserver, il faudra les convertir en questions ouvertes. D'autres questions doivent être reformulées et certains aspects du questionnaire doivent être restructurés.

*b) Réunion du Comité de pilotage*

La réunion du Comité de pilotage du 10 mai avait deux objets principaux : la recherche de financement et la mise en forme biographique du questionnaire. Sur ce second point, la discussion devait être centrée sur une présentation des techniques d'enquêtes biographiques par Géraldine Vivier de l'INED qui, malheureusement, a été retenue à Paris pour raisons de santé. Cette seconde partie de l'ordre du jour a donc été réduite à une présentation sommaire de la grille AGEVEN et de son utilité et davantage centrée sur les remaniements à apporter au contenu du questionnaire pour en obtenir un allègement conséquent. Il a notamment été envisagé de réduire l'ambition initiale de l'enquête en la focalisant presque exclusivement sur les célibataires actuels, en abandonnant l'idée de les comparer avec les célibataires de générations antérieures aujourd'hui mariées, veuves ou divorcées. Une nouvelle mouture du questionnaire ainsi allégé sera préparée pour la fin août.

S'agissant du financement, les démarches restent à faire. Un point toutefois est d'ores et déjà acquis, Zahia Ouadah-Bedidi a obtenu du CNU un « congé de recherche » qui lui permettra de se libérer de six mois d'enseignement en 2014. Elle pourra donc consacrer une grande part de son temps aux opérations préparatoires programmées pour cette période (enquête pilote, notamment). L'ONFP prévoit de solliciter le FNUAP pour organiser conjointement une réunion de bailleurs de fonds pouvant être intéressés par l'enquête. Cette réunion doit impérativement avoir lieu en septembre 2013 si l'on veut mobiliser des fonds pour 2014. Il faut donc préparer d'ici là un dossier complet comportant :

- la note descriptive de l'enquête,
- son calendrier,
- un budget prévisionnel,
- l'énoncé des principales hypothèses et objectifs,
- un plan d'analyse
- le questionnaire
- deux pages de résumé de l'ensemble en français et en anglais

Compte tenu de sa grande expérience auprès du FNUAP il a été demandé à Hafedh Chekir d'apporter son expertise à l'ONFP pour le succès de cette opération à la fois sur les plans financiers et techniques, ce qu'il a volontiers accepté.

Le calendrier de l'enquête tel que rapporté dans notre précédent rapport de mission a été confirmé dans ses grandes lignes, avec, notamment, le maintien de la réunion du Comité scientifique les 19 et 20 novembre 2013. Il a cependant été convenu qu'il fallait intégrer l'hypothèse d'un retard toujours possible du recensement de 2014. Dans ce cas il faudra être prêt à proposer un plan « B » pour l'échantillonnage car il n'est pas souhaitable de retarder l'enquête.

Pour la réunion du Comité scientifique de novembre, outre les documents préparés pour la réunion des bailleurs de fonds et les résultats de cette réunion, il faudra disposer :

- du questionnaire final dans sa forme biographique définitive
- des résultats d'une vingtaine de tests de ce questionnaire,
- des premiers résultats d'entretiens qualitatifs et de quelques focus groupes

Une grille d'entretien qualitatif sera préparée par Zeineb Halayem, tandis que le support de focus groupe sera préparé par Faouzi Bouazziz, documents qui seront soumis aux membres du Comité de pilotage pour avis.

### **3) Accord cadre entre l'ONFP et l'Université Paris-Diderot**

Le projet d'accord cadre entre l'ONFP et l'Université Paris-Diderot a été examiné par l'ONFP. Une version définitive sera préparée par les services juridiques de l'Université et présentée pour signature. Il a été souhaité qu'une convention d'application tripartite (ONFP, INED, Université) soit établie pour la réalisation de l'enquête sur le célibat.

### **4) Rencontre à l'IRD de Tunis**

Durant cette mission, nous avons rendu visite à Patrick Thonneau, représentant de l'IRD à Tunis, pour le tenir au courant de l'état d'avancement de nos projets de coopération avec l'ONFP. Il nous a assuré de son appui moral et donné un certain nombre de conseils utiles.

## **Annexe 1**

### **Programme de la session de formation**



## Programme

### Éléments de base de l'analyse démographique

Session de formation à la démographie

Tunis, ONFP/INED, 3-7 juin 2013

#### **Lundi 3 juin 2013:**

09h00-09h30 : Accueil des participants

09h30-10h00 : Présentation de la session

10h00-10h30 : Pause-café

10h30-12h00 : Dynamique des populations (Jacques Vallin)

12h00-13h00 : Déjeuner

13h00-14h30 : Mortalité (Aline Desesquelles)

14h30-15h00 : Pause-café

15h00-17h30 : Travaux pratique mortalité (Aline Desesquelles)

#### **Mardi 4 juin 2013:**

09h00-10h30 : Natalité/fécondité (Zahia Ouadah-Bedidi et Ibtihel Bouchoucha)

10h30- 11h00 : Pause-café

11h00-12h30 : Travaux pratiques natalité fécondité (Zahia Ouadah et Ibtihel Bouchoucha)

12h30-13h30 : Déjeuner

13h30-15h00 : Suite des TD

15h00-15h30 : Pause-café

15h30-17h00 : Mariage/nuptialité (Zahia Ouadah-Bedidi et Ibtihel Bouchoucha)

#### **Mercredi 5 juin 2013:**

09h00-12h00 : Travaux pratiques nuptialité (Zahia Ouadah et Ibtihel Bouchoucha)

10h30-11h00 : Pause-café

11h00-12h30 : Travaux pratiques nuptialité (Zahia Ouadah et Ibtihel Bouchoucha)

12h30-13h30 : Déjeuner

13h30-15h30 : Migrations (Xavier Thierry)

15h30-17h30 : Travaux pratiques migration (Xavier Thierry + Ibtihel Bouchoucha)

#### **Jeudi 6 juin 2013:**

9h00-10h00 : Suite des travaux pratiques migration (Xavier Thierry + Ibtihel Bouchoucha)

10h00-10h30 : Pause-café

10h30-12h00 : Projection de population (Hafedh Chékir)

12h00-13h00 : Déjeuner

13h00-16h00 : Travaux pratiques projections (Hafedh Chékir + Ibtihel Bouchoucha)

14h30- 15h00 : Pause-café

15h00-16h30 : Suite des travaux pratiques projections (Hafedh Chékir + Ibtihel Bouchoucha)

#### **Vendredi 7 juin 2013:**

9h00-10h30 : Genre et démographie (Thérèse Locoh)

10h30-11h00 : Pause-café

11h00-13h30 : Débriefing de la session de formation et clôture de la session de formation

13h30 : Déjeuner

## Annexe 2

### Liste des participants à la session de formation

Prénom et nom	Institution	Profil
Mohammed Ben Chammakh	Délégation de Tunis	
Walid Hamza	Délégation de Nabeul	
Brahim Markiche	Délégation de Gafsa	
Mabrouk Dhoukar	Délégation de Tataouine	
Rym Haj Amor	Délégation de Mahdia	
Hayet Naffeti	DPE	
Salma Layouni	GF	
Fatiha Messaoud	CDAP	
Slah Boussokaya	Délégation de Gabes	
Tahar Adjam	DPE	
Ghuilene Ferjani	Délégation de Siliana	
Bediaa Ben Hassine	Délégation de Zaghouan	
Zeineb Halayem	Cefir	
Zeineb Saidani	Cefir	
Faouzi Bouaziz	DPE	
Faker Driss	Cefir	



## **Annexe 3**

### **Note sur les résultats des pré-tests**

Premiers test de questionnaires passé par Zahia et Ibtihel

#### **Résumé**

Le questionnaire a été testé auprès de 6 personnes par Zahia Ouadah Bedidi et Ibtihel Bouchoucha (2 hommes et 4 femmes) et de 2 autres par Zeineb Halayem et Zeineb Saidani. Le bilan qui suit porte sur les 6 premiers cas :

une femme actuellement mariée de 34 ans,

une femme veuve de 48 ans,

une femme célibataire de 59 ans,

une femme célibataire de 22 ans,

un homme célibataire de 27 ans et

un homme célibataire de 39 ans.

Dans 4 cas le questionnaire a été mené jusqu'au bout et dans 2 autres cas il a été interrompu au bout d'une heure.

#### **I. Calendrier et déroulement des tests effectués**

##### **Le 30 mai 2013**

Prévus 1 homme marié et une femme veuve

1. Homme marié à Tunis, rendez-vous manqué
2. Femme veuve à Le Kram: entretien coupé au bout d'une heure (20 pages du Questionnaire individuel)

##### **Le 31 mai 2013**

Prévus 1 homme célibataire et une femme célibataire

1. Femme célibataire à Tunis : interview commencée par Zahia et terminée par Ibtihel au bout de 3 heures ! (Zahia obligée de quitter pour un autre RV supp.)
2. Homme célibataire à Tunis : annulation au dernier moment par l'enquêté
3. RV supp. : une femme célibataire de 22 ans à La Marsa, analphabète et sans expérience Conjugale : Un débriefing pour expliquer l'enquête (problèmes soulevés : anonymat, objectifs, autorisation de sortie de son employeur) et prise de RV pour le lendemain

##### **Le 1<sup>er</sup> juin 2013**

Prévus :

- femme célibataire de 22 ans, femme mariée de 34 ans en 1<sup>ère</sup> union (Zahia)
  - 1 homme marié et 1 homme célibataire, à Sousse (Ibtihel), mais finalement nous avons pu réaliser deux questionnaires auprès de deux hommes célibataires.
1. Femme célibataire de 22 ans à La Marsa: entretien mené par Zahia. Terminé au bout de 1 heure (ralenti par le besoin de traduire et expliquer les questions ainsi que par les

difficultés d'expression de l'enquêtée). La personne était un peu gênée par certaines questions

2. Femme mariée de 34 ans en 1<sup>ère</sup> union à La Marsa: Entretien mené par Zahia. Interview retardée d'une bonne heure par la présence imprévue du mari puis interrompue par un événement familial grave, poursuivie plus tard à l'extérieur du logement. Durée totale de l'entretien : près de 3 heures
3. Homme célibataire à Sousse âgé de 27 ans : Entretien mené par Ibtihel, interrompu au bout de deux heures par l'enquêté qui a proposé de terminer plus tard. Aussi au bout d'une heure la personne commence à s'ennuyer et demande dans combien du temps l'entretien sera fini.
4. Homme célibataire à Sousse âgé de 39 ans : Entretien mené par Ibtihel. Durée totale de l'entretien : près de 2 heures. Mais au bout d'une heure la personne commence à se demander dans combien du temps l'entretien sera fini et/ou il reste combien de questions.

## II. Impressions générales

### *Durée de passation du questionnaire*

- Le questionnaire est très long : le questionnaire individuel dure plus de deux heures même chez les personnes célibataires sans grande expérience sexuelle ou amoureuse. Globalement le volet séparé portant sur les expériences amoureuses dure en moyenne 15 à 20 mn. Après une heure d'interview ; les enquêtés(es) s'impatientent et commencent à demander combien de temps il nous reste pour le finir. Ce qui a dans plusieurs cas conduit à arrêter l'entretien avant la fin du questionnaire.
- Beaucoup de questions sont trop lourdes, en particulier les questions avec longues listes de modalités : il faut privilégier les questions ouverte
- Il y a des doublons.

### *Autres remarque sur les conditions de passation de questionnaire*

- L'une des personnes enquêtées a plusieurs relations amoureuses. Il a mentionné même celles qui n'ont pas duré longtemps. D'après lui ces relations, même si elles sont courtes, sont aussi très importantes.
- Les questions sur la sexualité sont bien passées dans l'ensemble. Cependant, il faut mentionner que les personnes enquêtées ont été sollicitées dans notre réseau de relations personnelles. Les conditions de passation de questionnaire seront différentes au moment de l'enquête auprès de personnes prises au hasard sans aucune idée préalable sur le continu et les objectifs de l'enquête.

### *Remarques générales sur les questions*

- Revoir l'ordre dans lequel les informations sont demandées pour les expériences amoureuses. Problème de l'évocation de souvenirs douloureux (une enquêtée a décidé d'interrompre une de ses narrations). Faut-il prévoir des retours en arrière sur des questions interrompues ? Faut-il tenter de recueillir le plus possible d'informations plus neutres avant de préciser les événements douloureux ?
- Prévoir les cas où une relation amoureuse commence avant que la précédente ne soit terminée (grille AGEVEN). Prévoir aussi les ruptures et reprises.
- Ne faut-il pas distinguer questionnaire Homme et questionnaire Femme ??
- Il y a encore des problèmes de numérotation des questions et de filtres
- Alléger ou mettre à la fin les questions concernant la fratrie de l'enquêté et celle de son conjoint (Q23 à Q33)
- Le questionnaire résidentiel est trop lourd. Il faut l'adapter et le restructurer
- Les questions Q14 à Q22 (lieu actuel de résidence des parents, activité actuelle des parents, etc. (page 3) doivent être posées pour recueillir l'information sur la situation
  - au moment du 1<sup>er</sup> mariage pour les non célibataires (dans ce cas, c'est un tableau identique à celui sur les beaux parents Q70 à Q75)
  - au moment de l'enquête pour les célibataires. . Cela n'est utile que pour les célibataires cela dépend de l'état matrimonial, donc à placer plus tard.

*Ce qui manque :*

- Rajouter quelques questions sur le port du voile et de la barbe et sur la pratique religieuse
- Appartenance à des réseaux

### **III. Remarques particulières question par question**

Q14 à Q20 : notamment pour les parents décédés

Q17 : une faute au niveau de filtre

Section D, Q 276 à 278 difficulté du mot « choix »

Q278 : réponses valables que pour les femmes

Q281 : souhaitez-vous vous marier dès que possible : difficile

Q284 : à transformer en question ouverte

Q285 : il n'existe pas une réponse valable pour les personnes fiancées

Q294 : mal formulée ; concerne que les personnes à la recherche du conjoint ou déjà mariées, donc cette information reste manquante pour les personnes fiancées

Q296 : procédure de mariage : mal formulée il faut distinguer les femmes qui ne veulent faire qu'un mariage religieux.

Q303 : il manque cette modalité : *peu importe le secteur d'activité, mais il faut qu'elle ait une activité professionnelle*, Ou peut être rendre cette question sous la forme d'une question ouverte (De quel milieu professionnel) et la codification par la suite.

Q306 : revoir le numéro de renvoi des questions

Q309 : Très difficile de récupérer les appréciations sur la perception du corps : exemple Samia : vu mon âge je sens que tout mon corps est acceptable.(femme célibataire de 59 ans)

Q310 : Ajouter non concerné

Q311 : Peut-être pensé de manière : votre entourage professionnel...

Q312 : très longue : regrouper peut-être ; Ajouter régulièrement

Q313 : peut être le mettre ouverte Vos meilleures qualités

Q314 : ajoutez la modalité : plus ou moins

Q322 : si la femme travaille (comment poser) : (si la femme travaille ou si l'homme travaille)

Q416 : si la personne ne cherche pas du travail

Q : ajouter : modalité fiancée dans la question sur le raisons de non recherche de conjoint

Dans la section sur le niveau d'instruction (ancien et nouveau régime)

Q64 et autres question où on parle du conjoint : remplacer il/elle par : mon conjoint....

Q53 ajouter filtre (aller à Q56)

Q59 et Q60 prévoir le cas où la question est sans objet (personne décédée) ; l'enquêté tend à donner la même réponse pour tous. Exceptionnellement il y a réponse divergente mais la personne n'entre pas dans la liste fermée

Q67 état matrimonial antérieur du conjoint déjà demandé en Q39

Q68 et Q69 sont-elles vraiment nécessaires ?

Q70 et Q71 à revoir : demander plutôt « vos BP étaient-ils vivant lors de votre mariage » si oui « quel âge avaient-ils ? »

Q72 et Q73 ajouter le code postal ?

Q82 remplacer « cohabitant » par « vivant avec vous dans le même logement »

Q93 âge à la 1<sup>ère</sup> rencontre : question déjà posée en Q88 pour l'enquêté. Il serait mieux de poser plus complètement la question en Q88 (date, ou durée, ou âge) et d'y ajouter une Q89 pour le partenaire et de supprimer la Q93

Q88 définition de la première rencontre : préciser qu'il faut la poser du point de vue de l'enquêté.

Q112 prévoir une catégorie « autre à préciser » et réordonner :

- une certaine sympathie
- une attirance
- un coup de foudre
- rien de particulier
- une antipathie
- autre à préciser

et admettre plusieurs choix possibles

Q113 : « dans les 3 premiers cas »

Q116 : supprimer la 2<sup>e</sup> colonne

Q140 : distinguer 2 colonnes « le jour de la demande » et « plus tard »

Q141 : simplifier en demandant seulement « avez-vous pris part vous-même aux discussions sur la dot ? »

Q151 : distinguer deux colonnes « avant le contrat » « après le contrat »

Q48 Q49 et Q50 à supprimer (reprise aux Q165 et suivantes)

Q165 à Q170 à réorganiser :

Q165 faire la liste des cérémonies de mariage dans un tableau avec nature, date, lieu, importance de la fête, coût de la fête

Q190 à 192 à supprimer

Q181 : distinguer :

- votre mari a-t-il exigé que vous soyez vierge ?
- avez-vous été obligée de donner une preuve à la famille ?

Q183 : distinguer :

- avez-vous exigé de votre femme qu'elle soit vierge ?
- avez-vous été obligé de donner une preuve à la famille ?

Q197 et Q198 : à replacer plus tard avec les questions sur la fratrie voir si on peut utiliser ageven

Q200 à faire passer dans le paragraphe suivant (raisons du célibat) et reformuler :

« à quel âge auriez-vous aimé vous marier ?

A) à l'époque ?

- comme j'ai fait – plus tôt - plus tard – pourquoi ? - âge souhaité

B) aujourd'hui ?

- comme j'ai fait – plus tôt - plus tard – pourquoi ? - âge souhaité

»

Q201 à 203 à supprimer.

Q220 et Q221 à supprimer (répétition)

Q324 remplacer « classe sociale » par « niveau de vie » et « origine ethnique » par « langue maternelle » et ajouter « religion » et « nationalité »

Q324bis : accepteriez-vous d'épouser quelqu'un de \*\*\* différentes (mêmes catégories)

Q325 reprendre les mêmes catégories

#### **IV. Un exemple de mariage avec beaucoup de cérémonies**

Nabila a eu 7 cérémonies de mariage : Il faut adapter la partie sur les cérémonies et les couts (dont la dot).

- Le contrat (contrat de mariage signé à la mairie, ou bien l'adoul vient à la maison) dîner chez la mariée
- Le petit hanna (cérémonie entre parentes et copines de la mariée, à la maison de la mariée, hanna de la face interne des quatre doigts)
- Le grand hanna (déjeuner chez la mariée avec toutes les femmes des deux familles, voisines et amies, les femmes de la famille du marié viennent avec les bijoux, l'argent de la dot et le Haf)
- Soleimia (fête chez le mari avec les proches parents des mariés, gâteaux, lecture d'une fatiha)
- Louchi ou le décor (une fête chez la mariée où on fait un dessin de hanna sur les paumes des deux mains)
- Les noces d'abord chez la mariée puis chez le marié. Les deux mariés ne se voient qu'au moment de coucher ensemble.
- Sbah, le matin, réservé aux femmes des deux familles et aux voisines (les curieuses), pour vérifier les traces de la virginité, quelques gâteaux.

## Annexe 4

### Liste de participants à la réunion du Comité de pilotage

<i><b>ONFP</b></i>		
Faker Driss	Economiste	Driss_faker@yahoo.fr <a href="mailto:Driss.faker@gmail.com">Driss.faker@gmail.com</a>
Adnen Belhadj Aissa	Directeur de la coopération	bhadnene@yahoo.fr
Hafedh Chékir	Conseiller à l'ONFP, membre du CS	hafedhchekir@yahoo.fr
Zeineb Halayem	Psychologue	<a href="mailto:Znb-h@hotmail.com">Znb-h@hotmail.com</a>
Zeineb Saidani	Ingénieur en statistiques	<a href="mailto:zeinebsaidani@yahoo.fr">zeinebsaidani@yahoo.fr</a>
Faouzi Bouaziz	Sociologue	<a href="mailto:Bouziz_faouzi@yahoo.fr">Bouziz_faouzi@yahoo.fr</a>
Faouzi Mesbah	Chargé de la direction de la communication	
Emmanuelle Hsairi	Sage femme Sous-directrice de la formation médicale et paramédicale	<a href="mailto:emmahassairi@yahoo.fr">emmahassairi@yahoo.fr</a>
Hayet Jedidi	Sous-directrice Dir de la Communication/ ONFP	<a href="mailto:jedidihayet@yahoo.fr">jedidihayet@yahoo.fr</a>
Mme ***		
<i><b>Université de Tunis</b></i>		
Lilia Bensalem	Sociologue, Professeur honoraire, Membre du CS	liliabensalem@yahoo.fr
<i><b>Université de Paris VII</b></i>		
Zahia Ouadah-Bedidi	Démographe, Maitre de conférences à l'Université et chercheure associée à l'INED	<a href="mailto:ouadah@ined.fr">ouadah@ined.fr</a> <a href="mailto:zahia.ouadah-bedidi@univ-paris-diderot.fr">zahia.ouadah-bedidi@univ-paris-diderot.fr</a>
<i><b>INED</b></i>		
Jacques Vallin	Démographe, directeur de recherches émérite	<a href="mailto:vallin@ined.fr">vallin@ined.fr</a>
Ibtihel Bouchoucha	Statisticienne INS, doctorante à l'INED	<a href="mailto:ibtihel.bouchoucha@gmail.fr">ibtihel.bouchoucha@gmail.fr</a>
Excusée :		
Géraldine Vivier	Démographe, INED	vivier@ined.fr

## Annexe 5

### Liste des membres du Comité scientifique de l'enquête sur le retard du mariage et le vécu célibat (en plus des membres du Comité de pilotage)

#### 1. Personnalités tunisiennes

Majed Zemni	Médecin, PDG de l'ONFP	Majed.zemni@ms.tn
Lilia Ben Salem	Sociologue, professeur	liliabensalem@yahoo.fr
Hafedh Chehir	Démographe	hafedhchekir@yahoo.fr
Hafidha Chekir	Juriste, Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis	
*** à compléter***		

#### 1. Personnalités extérieures

Hoda Rashad	Professeur, Université du Caire	
François de Singly	Sociologue, professeur à Paris Descartes	francois.web@singly.org
Margaret Maruani	Sociologue, professeur à l'Université Paris Descartes	margaret.maruani@parisdescartes.fr
Sophie Bessis	Historienne, Directrice de recherche à l' <a href="#">Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)</a>	bessis.sophie@free.fr
Thérèse Locoh	Psycho-sociologue démographe INED	locoh@ined.fr
Éva Lelièvre	Démographe, INED	eva@ined.fr
Michel Bozon	Sociologue, INED	<a href="mailto:booz@ined.fr">booz@ined.fr</a>
Maria Eugenia Cosio Zavala	Sociologue démographe Université Paris Nanterre	cosio@u-paris10.fr
Véronique Hertrich	Démographe, INED	Hertrich@ined.fr

**ACCORD-CADRE DE COOPERATION**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT,  
FRANCE**

**ET**

**L'OFFICE NATIONAL DE LA FAMILLE  
& DE LA POPULATION, TUNISIE**

Les deux Parties à cet accord de coopération, ci-après dénommées :



L'Université Paris Diderot,  
établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
sis 5, rue Thomas Mann, 75205 Paris Cedex 13 – France,  
représentée par son Président, Monsieur le Professeur Vincent BERGER,  
agissant ès qualités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'une part,

Et

L'Office National de la Famille et de la Population  
Sis 7, Rue Cheikh Hattab Bouchnek, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis  
représenté par son Président-Directeur Général, Monsieur le Professeur Majed ZEMNI  
agissant ès qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'autre part,

Ci-après désignées **ensemble** « les universités partenaires »,

Animées d'un désir commun d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en matière de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technique et de la culture, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne

Considérant également les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'enseignement supérieur et la recherche en France, en Tunisie, à l'Université Paris Diderot et à l'Office National de la Famille et de la Population,

Conviennent des dispositions suivantes :

### **Article 1 – Coopération**

Dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur dans chacun des établissements et de leurs pays respectifs, l'Université Paris Diderot et l'Office National de la Famille et de la Population, conviennent de coopérer dans les domaines suivants :

1. 1. Echanges d'enseignants-chercheurs ;
2. 2. échanges d'étudiants ;
3. 3. échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ;
4. 4. élaboration de programmes conjoints de formation ;
5. 5. élaboration de programmes conjoints de recherche ;
6. 6. direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ;
7. 7. facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) ;
8. 8. organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (programmes d'été) ;
9. 9. participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur

- fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ;
10. autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc.

Les échanges de personnels ou d'étudiants devront être réciproquement bénéfiques aux deux universités et globalement équilibrés.

Les personnels et les étudiants participant à l'échange devront s'assurer personnellement de l'obtention de tous visas ou titres de séjour nécessaires et se conformer aux lois et règlements en vigueur dans le pays de l'université d'accueil et, notamment, en matière d'immigration et de protection sociale.

Lors de leurs déplacements et séjours, ils seront tenus d'être assurés notamment contre les risques de maladie, de maternité, d'hospitalisation, d'accident, ainsi que pour la prise en charge des frais de rapatriement et pour garantir leur responsabilité civile. Dans le cas où les garanties de couverture sociale dont ils bénéficient normalement sont insuffisantes, il leur appartient de souscrire une assurance individuelle appropriée.

## **Article 2 – Etendue de l'accord**

La coopération pourra porter sur l'ensemble des champs disciplinaires communs aux deux universités partenaires.

Celles-ci échangeront chaque année toutes informations et toutes documentations non confidentielles permettant de réaliser dans les meilleures conditions possibles la coopération envisagée ainsi que le programme d'échange, le cas échéant.

## **Article 3 – Conventions d'application**

Les dispositions relatives aux activités prévues aux articles 1 et 2 sont définies conjointement et font l'objet, selon les composantes et/ou les champs disciplinaires concernés, de conventions d'application spécifiques

Ces conventions préciseront les objectifs, les contenus, les effectifs impliqués et les modalités pédagogiques, administratives et financières de mise en œuvre des bases de coopération décrites aux articles 1 et 2. Ces mêmes avenants indiqueront également les procédures de suivi et d'évaluation ainsi que leur périodicité.

Les conventions d'application pourront faire l'objet de mises à jour régulières en tant que de besoin. Elles seront signées par les représentants des deux universités partenaires.

## **Article 4 – Obligation de confidentialité**

Pendant toute la durée de cet accord-cadre et même après l'expiration ou la résiliation de celui-ci, les Parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations et des documents, quelle que soit leur nature, transmises entre elles au cours de l'exécution de l'accord-cadre.

L'ensemble des informations recueillies ou échangées dans le cadre de la coopération et, notamment, lors des séjours scientifiques, ainsi que les résultats des recherches menées ou des techniques mises au point en commun ne pourront être divulgués à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de chacune des universités partenaires.

Chaque Partie prend les mesures nécessaires pour que son personnel et/ou son préposé qui a

accès à ces informations et ces documents respecte cette obligation de confidentialité.

## **Article 5 – Propriété intellectuelle**

Pour chaque projet comportant **une coopération** dans le domaine de la recherche, les universités partenaires doivent assurer une protection effective et un partage équitable des droits de propriété intellectuelle.

Les règles suivantes s'appliqueront à la coopération :

- dans le cadre des projets de recherche, chacune des universités partenaires reste seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle acquis antérieurement ou résultant de recherches indépendantes.
- Les résultats issus de projets non couverts par l'alinéa précédent, menés dans les domaines scientifiques décrits dans les conventions d'application **annexées** à l'accord et susceptibles d'être protégés au titre de la propriété intellectuelle, feront l'objet d'une protection sur les bases suivantes : en cas de dépôt de brevet, les deux universités partenaires examineront ensemble les modalités de dépôt, d'extension et de maintien des titres de propriété en fonction des apports intellectuels et financiers respectifs des **Parties**.

## **Article 6 - Moyens**

Le présent accord est conclu entre les universités partenaires dans les limites des moyens disponibles de part et d'autre. Néanmoins, chacune des deux universités s'efforcera de trouver les moyens ainsi que l'infrastructure nécessaires à l'exécution des activités spécifiques visées au présent accord. Il est précisé que cette coopération ne représente, en aucun cas, une obligation liant le gouvernement français en matière de financement.

Pour permettre la mise en œuvre des **domaines de coopération prévus** aux articles 1, 2 et 3 du présent accord et notamment afin d'assurer le financement des projets d'échange (équipement, fonctionnement, missions, stages de formation...), les deux universités partenaires solliciteront l'attribution de moyens soit auprès de leur ministère de rattachement respectif, soit auprès de tous partenaires extérieurs, le cas échéant.

## **Article 7 – Durée de l'accord**

Le présent accord de coopération entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature apposée par l'une ou l'autre des **Parties**, sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes de chaque pays lorsque celle-ci est requise. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Chaque université partenaire peut demander la modification de l'accord. Cette modification sera réalisée par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les universités partenaires, sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes de chaque pays lorsque celle-ci est requise.

La résiliation de l'accord peut être demandée par l'une ou l'autre des universités partenaires, sous réserve d'informer par écrit l'autre université de sa décision avec un préavis de six mois. En cas de résiliation, les actions en cours se poursuivent au plus tard jusqu'à la fin de

l'année universitaire en cours.

Le présent accord pourra être reconduit pour une durée maximale de 5 ans, après une demande de renouvellement présentée par l'une des deux Parties, dans un délai de 6 mois précédant la date d'échéance de l'accord. Chaque renouvellement devra, si nécessaire, faire l'objet d'une approbation des autorités de tutelle compétentes.

En cas de non renouvellement du présent accord, les actions en cours sont poursuivies au plus tard jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.

#### **Article 8 – Résolution des différends**

Les universités collaboratrices conviennent que le présent accord résulte de la toute bonne foi ; c'est pourquoi, tout conflit pouvant découler de son interprétation en ce qui concerne son fonctionnement, sa mise en œuvre et son exécution, est résolu d'un commun accord entre les Parties.

#### **Article 9 – Texte de l'accord**

Le présent accord est rédigé en deux (02) exemplaires originaux en français, identiques quant à leur contenu.

Fait à Paris, le	Fait à Tunis, le
<b>Le Président de l'Université Paris Diderot</b>	<b>Titre du signataire Nom de l'établissement</b>
<b>Pr. Vincent BERGER</b>	<b>Nom du signataire</b>